

L'Essentiel

NUMÉRO 25

JANVIER 2026



SIMPLIFICATION EUROPÉENNE

Clarifier, harmoniser, accélérer...
et restabiliser

Charte FMB / Fipec

Des avancées
concrètes pour la
filière

Feuille de route 3R

La filière pose un
cap sur les
emballages à
usage unique

Lire l'étiquette d'un mélange

Une infographie
pédagogique pour
y voir clair



MOINS D'INCERTITUDE, PLUS D'INVESTISSEMENT

En ce début d'année 2026, notre filière aborde une séquence charnière.

Après deux années difficiles,

la compétitivité européenne se joue maintenant : produire, innover et mener la transition dans des délais tenables. C'est l'objet de notre dossier : l'Europe veut « simplifier » et multiplie les paquets omnibus. Nous ne pouvons que souhaiter que cela ne demeure pas un voeu pieux. Notre priorité est d'obtenir des règles plus lisibles et plus prévisibles, pour éviter l'incertitude et permettre l'investissement.

Ce numéro met aussi en

avant l'action collective : feuille de route 3R sur les emballages à usage unique, coopération de filière, et pour rendre nos sujets plus accessibles, une infographie pratique pour « lire une étiquette » et comprendre les informations essentielles sur nos produits. Enfin, la simplification n'a de sens que si elle s'accompagne d'investissement : nous suivrons de près les guichets européens qui peuvent soutenir modernisation et souveraineté.

Gilles RICHARD

Délégué Général de la Fipec

Question / Réponse

Quelles sont les nouvelles dispositions dans la Chimie concernant la maternité et l'accueil de l'enfant ?

À partir du début du troisième mois de grossesse, les femmes enceintes bénéficient chaque jour d'une réduction du temps de travail :

- d'une demi-heure de leur horaire normal de travail ;
- portée à une heure quotidienne dès le début du sixième mois de grossesse, qu'elles peuvent utiliser à leur convenance.

Cette diminution du temps de travail n'engendrera ni réduction de la rémunération, ni suppression des primes.

Concernant la rémunération du congé maternité ou d'adoption, en complément des indemnités journalières de Sécurité sociale, la CCNIC (Convention collective des industries chimiques) garantit dès le premier jour de congé, un maintien à 100 % de la rémunération brute dès lors que la salariée dispose d'un an de présence effective dans l'entreprise.

Rédaction, conception et réalisation graphique

Pôle Influence de la Fipec

Crédit photos et illustrations

Fipec, Canva, Wlad Simitch, Candice Ferrier, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

Impression

Copy Marceau

L'ESSENTIEL - N° 25

JANVIER 2026

$$(a+b)^2 = a^2 + 2ab + b^2$$

4 EN COUVERTURE

Simplification européenne :
clarifier, harmoniser, accélérer...
et restabiliser

9 DOSSIERS PRIORITYAIRES

Charte FMB / Fipec :
des avancées concrètes pour fluidifier la
gestion des stocks



Pénurie de nitrocellulose :
un composant clé en tension

Feuille de route 3R :
la filière fixe un cap sur les emballages à
usage unique

Lire l'étiquette d'un mélange :
une infographie pédagogique pour y voir clair



14 PAROLE D'EXPERTES

Elma Claude et Géraldine Poivert
de (RE)SET, partenaire de la Fipec
pour bâtir sa feuille de route 3R

16 ÉVÉNEMENTS

Le village de la Chimie
Journées Usines Ouvertes
Eurocoat
Conférence de presse Fipec



17 VIE DE LA FÉDÉRATION

Simplification européenne : clarifier, harmoniser, accélérer... et restabiliser

Depuis le rapport Draghi sur la compétitivité européenne, un message s'impose à Bruxelles comme dans les capitales : l'Europe veut regagner du terrain industriel, investir davantage et « faire plus simple » pour accélérer. Cette orientation s'est traduite en 2025 par une série de mesures omni-

bus : des paquets législatifs qui modifient plusieurs textes à la fois. L'objectif affiché par la Commission européenne est clair : réduire les charges administratives d'au moins 25 % (et 35 % pour les PME) d'ici 2030, en commençant par les obligations de reporting. Pour notre chimie de formulation,

l'enjeu est essentiel : ces simplifications doivent se concrétiser afin de réellement fluidifier la vie des entreprises (délais, procédures, déclarations, cohérence entre États membres...).



Les omnibus à suivre de près pour la Fipec : I, IV, VI, VIII, X

Omnibus I — Reporting durable, devoir de vigilance, CBAM : ce que vos clients vont continuer à vous demander

Ce paquet vise notamment à ajuster les règles de reporting de durabilité (CSRD), le devoir de vigilance (CS3D) et le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM). Un accord politique a été trouvé fin 2025 entre colégislateurs sur une révision des directives CSRD et CS3D. Concrètement, même si certaines obligations sont réellement allégées ou reparamétrées, la tendance de fond demeure : les donneurs d'ordres continueront à de-

mander à leurs fournisseurs des données plus structurées (carbone, substances, traçabilité, preuves d'allégations). Pour nos entreprises, l'enjeu n'est pas « d'échapper » à la transparence, mais d'obtenir des règles plus lisibles, harmonisées et applicables sans surcoût inutile.

Omnibus IV — Mid-caps, conformité produit, numérique : l'effet discret mais très concret sur la mise sur le marché

Ce paquet concerne des mesures pour les entreprises de taille intermédiaire (mid-caps) et des chantiers transver-

saux : numérisation de règles produits, « spécifications communes » quand les normes manquent, allègement de certains enregistrements RGPD, et report de deux ans d'une partie des obligations de diligence raisonnable liées aux batteries. Pour la filière, le point d'attention est pragmatique : tout ce qui touche à la mise sur le marché (dossiers techniques, exigences d'information, formats numériques) finit par se traduire en process internes, en demandes clients, et parfois en adaptations d'étiquetage ou de documentation (hors CLP).

EN COUVERTURE

Omnibus VI — Produits chimiques : étiquetage CLP, cosmétiques, engrais... et un calendrier qui bouge

C'est le paquet « chimie » : il vise à simplifier certains aspects des règlements CLP (classification, étiquetage, emballage), cosmétiques (Règlement Produits Cosmétiques) et produits fertilisants (Règlementation des fertilisants). Point très concret déjà voté : un règlement dit « stop-the-clock » a repoussé de 12 à 18 mois l'application de certaines nouvelles règles CLP (nouvelle date butoir au 1^{er} janvier 2028). Pour nos adhérents, c'est un sujet de vigilance immédiat : l'étiquetage et la communication de dangers sont au cœur de nos produits (peintures, encres, colles, résines). Un décalage de calendrier peut soulager à court terme, mais il ne supprime pas la trajectoire : il faut utiliser ce temps pour sécuriser les feuilles de route (données, étiquettes, fiches de données de sécurité, systèmes IT, coor-

dination dans la chaîne) même si l'issue des modifications qui seront retenues ne sont pas encore connues.

Omnibus VIII — Environnement : émissions industrielles, permis, REP... simplifier sans « perdre de l'information »

Ce paquet vise plusieurs textes environnementaux (pollution, déchets, procédures de permis), avec l'idée d'accélérer et de réduire des coûts de mise en conformité. Le sujet est sensible : d'un côté, des procédures plus rapides et plus prévisibles peuvent lever des freins à l'investissement ; de l'autre, certains acteurs alertent sur le risque de dérégulation ou de recul de la donnée environnementale utile. Autrement dit : simplifier, oui - mais sans créer d'angles morts qui fragilisent la crédibilité des filières.

Omnibus X — Sécurité des aliments, santé, biotech, biocides : pourquoi cela peut concerner la chimie de formulation



Ce paquet vise à « moderniser » le cadre réglementaire dans l'écosystème santé, la biotechnologie, les thérapies, la disponibilité des médicaments et les dispositifs médicaux, ainsi que la sécurité sanitaire des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale. Il inclut aussi quelques dispositions pour les produits biocides. Même si cela ne cible pas directement nos produits « cœur », les impacts indirects peuvent être importants pour les segments liés au contact alimentaire, à l'emballage, ou à certaines applications médicales : quand les règles aval évoluent (sécurité, traçabilité, exigences de preuves), les exigences remontent rapidement la chaîne vers les matières, additifs, encres, adhésifs et résines.

Interview

Gilles Richard, DG de la Fipec

« Depuis avril / mai, la situation s'est un peu améliorée, ce qui nous laisse penser que le plus dur est derrière nous. »

Après deux années 2024-2025 difficiles, notre filière entrevoit des signes encourageants et poursuit ses engagements : simplification réglementaire, transition écologique et réindustrialisation des territoires.



Et REACH dans tout ça ?

REACH reste la colonne vertébrale de la politique européenne des substances. Or sa révision est annoncée depuis plusieurs années, avec un calendrier qui a glissé : elle était notamment attendue fin 2025, mais n'a pas encore été présentée à ce stade. Le débat est stratégique : certains plaident pour « simplifier REACH sans rouvrir le texte » (en jouant plutôt sur les annexes, la mise en œuvre, les

lignes directrices), tandis que d'autres veulent une réforme plus structurelle. Pour les industriels, l'essentiel est de permettre que la simplification facilite l'anticipation, la recherche et l'innovation. Investir dans un site ou une substitution suppose par ailleurs de la visibilité sur les délais. L'enjeu

est de favoriser l'évolution du cadre réglementaire européen, notamment en le simplifiant, afin qu'il puisse répondre aux objectifs indiscutables de réindustrialisation, de souveraineté et d'emploi dans les territoires, sans laisser de côté la recherche et l'innovation.



Compétitivité : l'autre jambe de la stratégie, avec des guichets de financement à activer

La simplification n'est qu'une partie de l'équation. L'autre, c'est l'investissement : l'UE cherche aussi à soutenir la modernisation industrielle, y compris dans la chimie, via son Plan d'action de 2025 pour l'industrie chimique et des outils financiers qui restent à définir. Ce qu'il faut retenir, très concrètement, côté financements et accompagnement :

- Horizon Europe : le programme de travail 2026-2027 prévoit environ 370 M€ pour la décarbonation industrielle aux stades amont de l'innovation, et une « flagship call » annoncée à 600 M€ sur 2026-2027 pour des projets proches du

déploiement (« fit-for-deployment »), incluant les industries intensives en énergie.

- Innovation Fund (ETS) : outil central pour financer la décarbonation industrielle ; la Commission évoque aussi une montée en puissance via une «Industrial Decarbonisation Bank» pouvant viser jusqu'à 100 Md€, et un pilote lancé en 2025 (enchères à 1 Md€).
- InvestEU : la Commission indique qu'une modification du règlement est discutée pour mobiliser 50 Md€ d'investissements additionnels (garanties, dette, fonds propres), notamment au service des objectifs de transition et de

compétitivité.

- Critical Chemicals Alliance : nouvellement créée pour aider à identifier les productions et molécules critiques, coordonner les priorités d'investissement et les mécanismes de soutien entre UE et États membres - un sujet directement lié à la souveraineté de nos chaînes de valeur. La Fipec vient tout juste de la rejoindre, ainsi que Feica et le DUCC.

Vers qui se tourner, en pratique ?

Les appels Horizon Europe passent par le « Funding & Tenders Portal » de la Commission ; l'Innovation Fund est opéré via des dispositifs européens dédiés (gestion Commission/organismes exécutifs), et InvestEU s'active via des partenaires financiers (notamment le Groupe BEI et des intermédiaires). Sur ces sujets, l'enjeu n'est pas seulement de « trouver une aide », mais de se positionner tôt, avec des projets crédibles (décarbonation chaleur/ process, circularité, substitution, digitalisation de la conformité, modernisation de sites).

Réseaux Sociaux

Le post ayant généré le plus d'interactions :

l'annulation de la classification du dioxyde de titane comme substance cancérogène

21801 impressions | 258 réactions | 17 commentaires | 67 republications

Un succès de communication à la hauteur de l'enjeu pour les industriels !



Regard Affaires Publiques



LA SIMPLIFICATION : UNE AMBITION ENCORE À CONCRÉTISER

Fait rare, l'Europe comme la France parlent la même langue depuis quelques mois. Un même mot d'ordre annoncé : simplifier. Simplifier les réglementations et les procédures en place, rouvrir les textes pour les alléger.

Sur le papier, l'objectif est partagé et salutaire. Dans la réalité, les entreprises de la chimie de formulation en font quotidiennement le constat : cette volonté de clarté, de cohérence et de proportionnalité se heurte à l'empilement

administratif et aux nouvelles et aux nouvelles obligations qui complexifient l'activité et détournent les industriels de leurs missions premières : produire et innover pour répondre aux enjeux partagés.

Des obstacles en France et en Europe

En France, les tergiversations parlementaires sur le budget encombrent l'agenda et les propositions de lois s'accumulent. Le Projet de loi de simplification de la vie économique adopté en 1ère lecture à l'Assemblée nationale a été soumis à la Commission Mixte Paritaire (sept députés, sept sénateurs pour trancher sur les points de désaccord entre les deux chambres) le 20 janvier 2026. Le vote définitif du texte aura lieu après les élections municipales des 15 et 22 mars 2026. Et le texte a été dénaturé se reconcentrant sur les ZFE et les ZAN aux enjeux éloignés du quotidien industriel. Sur nos sujets, les REP, le fonctionnement des éco-organismes et la gestion des éco-contributions ne cessent de faire débat. Après deux missions d'information – la Fipec avait répondu par écrit

à celle de l'Assemblée, puis avait été auditionnée côté Sénat – les députés ont interrogé, ce 8 janvier, le gouvernement sur leurs dysfonctionnements. Malgré le constat partagé du ministre de la Transition écologique, les réaménagements demeurent au stade de promesses. Après ce débat, l'annonce d'une nouvelle commission d'enquête parlementaire traduit un flou institu-

tionnel persistant, signal négatif pour les industriels. La REP Emballages Professionnels, malgré les annonces répétées et un cadre juridique théoriquement stabilisé, voit son entrée en vigueur reculée de 6 mois, au 1er juillet 2026, avec toujours d'importantes zones d'ombre. À Bruxelles, la Foire aux Questions du Règlement Emballages (PPWR) devait préciser les responsa-

Plan d'action : simplification !

bilités entre «fabricant» et «remplisseur», mais des clarifications rapides demeurent en attente pour éviter des interprétations divergentes entre États membres. Dans le même temps, la France, assignée devant la Cour de justice de l'Union européenne pour son étiquetage «Triman» et «Info-tri» jugé disproportionné et restrictif pour la libre circulation des marchandises, n'a pas souhaité s'adap-

ter en abandonnant une architecture Agec, perçue comme emblématique. Paris attend les consignes sur l'étiquetage européen harmonisé, imposé aussi par ce même règlement. Si les «omnibus» s'enchaînent – ces révisions des règlements, au fond, sont désormais au nombre de huit – celle du règlement REACh, annoncée depuis longtemps, reste absente de l'agenda officiel de

la Commission dans la programmation publiée le 21 octobre 2025. Après un avis défavorable du Regulatory Scrutiny Board sur l'étude d'impact (déconnexion entre les résultats de l'étude d'impact et la volonté de simplifier), le réexamen est reporté, alors qu'une simplification concrète et réelle faciliterait le quotidien de nos industriels.

La Fipec : engagement et constance face à la complexité



Ces retards, ces hésitations et ces allers-retours entre textes et consultations ne découragent pas la Fipec. Bien au contraire: ils renforcent sa détermination à défendre une réglementation pragmatique, lisible et compatible avec la réalité industrielle. Dans un

environnement mouvant, la Fédération reste constante dans sa mission: faire entendre la voix des formulatrices, œuvrer à des cadres stables et continuer, inlassablement, à transformer la complexité en solutions.

Les indispensables

La Fipec décrypte

Retrouvez notre base de définitions fiables et établies pour accompagner les consommateurs, professionnels et décideurs dans leurs choix.



Charte FMB / Fipec : des avancées concrètes pour la filière

Deux ans après la signature de la charte FMB-Fipec, la Fédération des Magasins de Bricolage et de l'Aménagement de la Maison (FMB) et la Fipec ont réaffirmé, le 17 décembre 2025, leur engagement commun à poursuivre et renforcer leurs travaux au service de la filière.

Cette rencontre s'inscrit dans une dynamique engagée depuis plusieurs années, avec une conviction partagée : dans un environnement réglementaire de plus en plus dense, la filière ne peut fonctionner efficacement qu'à condition de mieux se coordonner. En ouverture de réunion, Jacques Menicucci l'a rappelé l'importance de cette organisation collective pour continuer à servir le marché, accompagnant à la fois la conformité des produits et la continuité de l'approvisionnement.

Une charte ciblée sur l'étiquetage et la gestion des stocks

Signée le 12 septembre 2023, la charte FMB-Fipec a été construite autour d'enjeux très opérationnels. Elle vise d'abord à anticiper la multiplication des changements d'étiquetage liés aux « ATP » (Adaptations au Progrès Technique du règlement CLP), qui font évoluer régulièrement les classifications et mentions associées aux produits. Elle cherche également à fluidifier la communication entre industriels et distributeurs, afin d'é-



viter les incompréhensions et les pertes d'efficacité qu'entraînent les mises à jour en cascade sur les emballages et les stocks. Au-delà de ces objectifs pratiques, la charte répond aussi à une attente plus institutionnelle : démontrer aux pouvoirs publics que la filière sait s'organiser collectivement et mettre en place des méthodes robustes, même lorsque les contraintes réglementaires se renforcent.

Une relation de confiance qui s'installe dans la durée

Les Présidents de la FMB et de la Fipec ont salué, le 17 décembre, la dynamique de confiance qui s'est progressivement installée entre industriels et distributeurs. La charte a permis de formaliser des échanges plus réguliers et plus transparents, en clarifiant les contraintes de chacun. Pour les fabricants, l'enjeu est de déployer des évolutions réglementaires parfois très rapides, tout en maintenant la qualité et la disponibilité des produits. Pour la distribution, dernier maillon de la chaîne, il

s'agit de gérer des stocks, des rayons et des informations clients dans des délais réalistes, sans déstabiliser l'activité. Paul Cassignol, président de la FMB, et Jacques Menicucci, président de la Fipec, ont souligné la qualité du dialogue instauré et la nécessité de pérenniser cette relation de confiance pour créer, dans la durée, un cadre favorable aux relations industriels-distributeurs.

Les échanges engagés ont permis de dépasser des blocages et d'installer de nouvelles façons, plus constructives, d'avancer ensemble. Cette amélioration de la connaissance mutuelle des contraintes a renforcé la confiance entre les deux organisations. Les fédérations ont également rappelé que ces travaux sont suivis par la Direction Générale du Travail (DGT), ministère de tutelle sur ce dossier, ainsi que par la Direction Générale des Entreprises (DGE), ce qui renforce l'importance d'une réaffirmation politique des engagements pour aller plus loin.

Consolider l'existant et préparer la feuille de route 2026

Les travaux engagés constituent désormais une base solide pour répondre aux défis à venir. Les deux fédérations ont rappelé leur volonté de poursuivre l'amélioration des processus, de renforcer encore la communication entre maillons de la filière et de donner davantage de visibilité aux actions en cours, comme aux perspectives à moyen terme.

Un point important a été partagé en réunion : les retours d'expérience et té-

moignages présentés ont mis en évidence les difficultés, les contraintes et les investissements nécessaires pour améliorer durablement la gestion des stocks, côté fabricants comme côté distributeurs.

Un principe a été réaffirmé : la charte doit rester, à ce stade, circonscrite aux ATP, avant d'envisager une extension éventuelle à d'autres réglementations.

Un partenariat structuré, appelé à s'étendre

Enfin, la FMB et la Fipec ont réaffirmé l'intérêt stratégique

de leur partenariat et leur soutien aux groupes de travail existants. L'ambition est de capitaliser sur les méthodes éprouvées par la charte pour aborder, demain, d'autres sujets complexes qui touchent l'ensemble de la filière. Cette coopération illustre une réalité de plus en plus visible : face à la montée des exigences réglementaires, la réponse la plus efficace passe souvent par une organisation collective, fondée sur le dialogue, la confiance et l'amélioration continue, au service des industriels, des distributeurs et des utilisateurs finaux.

UN PRIX QUI FAIT RAYONNER TOUTE LA FILIÈRE

Le 8 décembre 2025, Jean-Marc Barki, président de Stikoïa et président de l'Aficom, a reçu, à l'Institut de France (Académie des sciences morales et politiques), le Prix Messe Frankfurt 2025, attribué à l'entreprise Stikoïa et à son président. Créé en 2019, ce prix distingue une personne physique ou morale qui s'il-

lustre dans la promotion des valeurs humanistes et de l'économie sociale de marché.

Au-delà de la reconnaissance individuelle, Jean-Marc Barki a tenu à rappeler l'essentiel : ce prix est d'abord une mise en lumière du collectif. Il l'a dédié à celles et ceux qui, « de près ou de loin », contribuent à cette dynamique, au premier rang desquels les équipes de Stikoïa.

Cette distinction résonne tout particulièrement avec notre démarche fédérale qui promeut innovation, exigence industrielle, responsabilité sociale et sens de l'engagement, ils ne sont pas gagnés en visibilité.



Jacques de Larosière, Jean-Marc Barki, Joachim Bitterlich

l'exception, mais une réalité quotidienne dans nombre de nos entreprises, au service de leurs clients, des territoires et de l'emploi. À

notre travers ce prix, c'est donc aussi l'image de nos industries - capables d'allier performance et valeurs - qui gagne en visibilité.



Aglantine Parjadis de Larivière et Jean-Marc Barki

Nitrocellulose : un composant clé sous double pression

La nitrocellulose est un composant discret mais structurant pour plusieurs chaînes de valeur. Aujourd'hui, elle subit une double pression : d'un côté, sa compatibilité avec certains procédés de recyclage des emballages plastiques est mise en cause ; de l'autre, l'approvisionnement se tend avec la montée en puissance des usages militaires en Europe.

Si la nitrocellulose est présente dans différentes applications (vernis, peintures, etc.), son débouché principal concerne les encres d'impression, en particulier celles utilisées pour le packaging et, très largement, dans les solvants.

Premier enjeu : la recyclabilité des emballages

La nitrocellulose est devenue un point de vigilance pour la recyclabilité des plastiques imprimés. Des référentiels et lignes directrices de «design for recycling» (D4R) soulignent que les encres à base de nitrocellulose peuvent nuire à la recyclabilité, notamment des emballages flexibles. Romain Cléret, Président de l'AFEI, souligne : « Les critères de recyclabilité se durcissent déjà dans plusieurs pays. En Suède, on exige des encres très stables à haute température et en Allemagne, le Minimum

standard (ZSVR) peut conduire, pour certaines structures de films PE imprimés avec des encres nitrocellulosiques, à une appréciation défavorable en termes de recyclabilité.»

À l'échelle européenne, le PPWR prévoit la mise en place de critères de conception pour le recyclage ainsi que des classes de recyclabilité applicables aux emballages (attendus en 2028), et des obligations de conformité généralisées à horizon 2030.

Deuxième enjeu : l'arbitrage militaire et la raréfaction des volumes civils

Depuis 2024, l'accélération des politiques de réarmement a fait de la nitrocellulose un intrant encore plus stratégique. EuPIA indique que l'usage militaire est priorisé, la rendant pour de nombreuses applications industrielles plus



rare, avec des systèmes de quotas et des tensions fortes sur les prix. Cette dynamique a engendré des mouvements capitalistiques majeurs : Rheinmetall a annoncé l'acquisition de Hagedorn-NC pour renforcer ses capacités de production de propulseurs, avec une conversion progressive vers des qualités militaires. De son côté, CSG a finalisé la reprise de l'activité nitrocellulose d'IFF et du site de Walsrode, en affichant l'objectif de produire de la nitrocellulose énergétique. Dans ce contexte, des hausses de prix importantes ont été annoncées par plusieurs acteurs des encres et vernis, et des sources sectorielles évoquent des augmentations marché supérieures à 50 % sur certaines périodes et gammes.

Un objectif : anticiper

Pour la filière, l'enjeu est désormais double : sécuriser la production à court terme et accélérer, lorsque c'est techniquement pertinent, les reformulations compatibles avec les exigences de recyclabilité à venir. Des recommandations sectorielles ont été diffusées pour aider les entreprises à anticiper et gérer la situation, et la Fipec les relaie. Par ailleurs, l'Union européenne a lancé la Critical Chemicals Alliance que la Fipec, Feica et le DUCC ont rejoint, pour traiter les enjeux de compétitivité et les besoins d'investissements sur les productions jugées critiques.

Le chiffre
146 451 participants à Forindustrie

un jeu immersif auquel le Sipev a participé cette année pour faire découvrir ses industries aux jeunes et aux personnes en reconversion.

Source Communiqué Forindustrie

Mieux comprendre l'étiquette des produits

Souvent perçue comme technique, l'étiquette joue un rôle clé en matière d'information, de sécurité et d'usage. Pour en faciliter la compréhension, la Fipec a conçu une infographie destinée aux professionnels et au grand public.


QR code

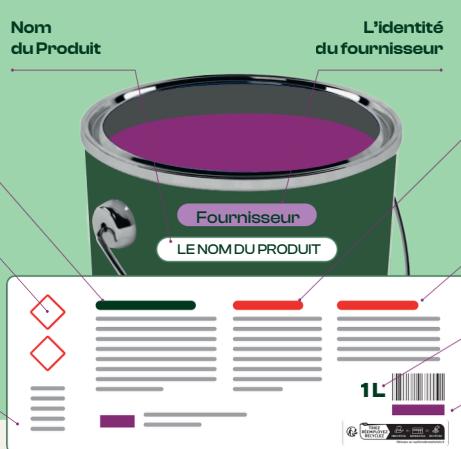
Comment lire l'étiquette d'un produit ?

Peintures, Encres, Couleurs, Colles, Résines...

1
2
3
4
5
6

1 Informations susceptibles d'être présentes sur nos mélanges - Règlement CLP

(règlement(CE) - N1272/2008)



- Identificateurs de produit
- Pictogrammes de danger
- Mention d'avertissement
- Nom du Produit
- L'identité du fournisseur
- Mentions de danger
- Conseils de prudence
- La quantité nominale du produit
- Section des informations supplémentaires, dont l'UFI

2 2 outils à connaître UFI / FDS

- Identifiant Unique de formulation - UFI (code à 16 caractères, pour les centres antipoison)
- Mention à la Fiche de Données de Sécurité, si requise - FDS

3 Informations liées à d'autres réglementations

Liste non exhaustive

- Instructions d'usage emploi du produit, dosage, numéro de lot du produit.
- Si le produit ne peut être appliqué que par des professionnels, mention « réservé aux professionnels ».
- Adresse électronique pour les produits Grand Public suivant le Règlement Sécurité Générale des Produits.
- Instructions d'utilisation et d'élimination pour les produits contenant des microparticules de polymère synthétique.
- Si le produit est biocide, mentions spécifiques dont date de péremption du produit.
- Si le produit est un article traité (avec conservateurs), étiquetage spécifique dont « nano » le cas échéant.
- Si le produit est un aérosol et/ou un détergent, mentions spécifiques.
- Si le produit contient 0,1% et plus de diisocyanates, mention à une formation obligatoire à partir du 24 août 2023.
- Marquage CE : il indique que le produit est conforme aux réglementations et normes européennes, il est obligatoire pour les produits de construction et les jouets.
- Étiquetage en émission pour la plupart des produits de décoration et construction.

4 Gestion des déchets et tri

L'encadré « trier et info tri » peut être retrouvé si le produit est assujetti à la REP (Responsabilité Élargie du Producteur) Emballages ménagers ou PMCB (produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment). Pour la REP PCHIM, il n'est pas obligatoire.

5 Labels et allégations environnementales

Labels et certifications : Ecolabel européen et NF Environnement. Allégations environnementales : biosourcé, dépolluant, éco-conception, empreinte écologique réduite, naturel... Ces allégations sont strictement encadrées.

Certaines mentions sont interdites : « respectueux de l'environnement », « écoresponsable », « écononcé », « bio-responsable », « bio-compatible », « respectueux de la nature », « respectueux de la planète », « favorable à l'environnement », « bon pour le climat », « bon pour la planète », « écologique », « vert », « ami de la nature » (Liste dans le guide CNC des allégations environnementales 2023).

6 Informations complémentaires : Normalisation, FDES, QR code

- Section « En savoir plus » : QR code ou adresse de site internet.
- Normalisation : mention à la fiche technique est obligatoire pour certains produits.
- Mention de la Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) et à la base Inies.

www.fipec.org

12

Feuille de route 3R : la filière fixe un cap sur les emballages à usage unique

La Fipec a organisé le 18 novembre 2025, dans ses locaux, une rencontre consacrée à la présentation et au partage de sa feuille de route 3R, dédiée aux emballages à usage unique des peintures, encres, colles, couleurs et résines. Derrière les trois « R » - Réduction, Réemploi / Réutilisation, Recyclage - il y a une ambition simple : avancer plus vite, ensemble, et de façon cohérente, pour répondre aux attentes environnementales et réglementaires, tout en prenant en compte les contraintes des industriels.

Une accélération des exigences qui appelle une réponse organisée

Les demandes se multiplient, en France comme en Europe, et les entreprises doivent s'adapter dans des délais de plus en plus serrés. Sur les emballages, cela ne se résume pas à cocher une case : les choix techniques ont des conséquences directes sur la qualité, la sécurité, la logistique, les coûts et la disponibilité des matières. Dans ce contexte, la Fipec porte une conviction : la transition s'effectuera en s'ap-

puyant sur une stratégie de filière structurée, fondée sur des priorités partagées et des solutions réellement déployables.

Une démarche « sur mesure pour des secteurs à forte contrainte

Les fabricants représentés par la Fipec formulent des produits chimiques, une attention toute particulière est portée au cycle de vie des emballages utilisés. Ils garantissent la conservation du produit, sécurisent son transport, et doivent être adaptés à des usages professionnels exigeants. Au stade de déchet, certains contenants peuvent être souillés ou partiellement pleins, ce qui rend certaines options plus complexes qu'il n'y paraît. La feuille de route 3R part de cette réalité : elle vise des trajectoires robustes, fondées sur le terrain, plutôt que des réponses théoriques.

Un cap commun, construit collectivement

Ce travail est le résultat d'une mobilisation conduite sur près d'un an, organisée pour associer à la fois la vision des dirigeants et l'expertise des



équipes techniques. La Fipec a conduit ce travail avec un cofinancement de l'Ademe, qui a accompagné la filière dans cette phase de structuration. L'objectif n'était pas seulement d'identifier des pistes : il était de bâtir un cadre partagé pour prioriser, arbitrer et parler d'une seule voix. Cet outil permet aussi de dialoguer avec les pouvoirs publics : objectiver les contraintes, éclairer les choix possibles et sécuriser des conditions de mise en œuvre réalistes.

Une étape fondatrice, et un chantier qui démarre

La restitution du 18 novembre marque un point de départ : la filière dispose désormais d'une base commune, d'une trajectoire et d'une méthode. L'enjeu des prochains mois est clair : transformer ce cap en chantiers concrets, dans un esprit de coordination, de progrès continu et de responsabilité. Autrement dit, la feuille de route 3R n'est pas un support de plus : c'est un document de référence destiné à faire évoluer les emballages à usage unique, afin de construire une transition réaliste pour les entreprises, au service de l'intérêt général.

Focus réglementaire

Un cadre légal structurant

La feuille de route 3R de la Fipec s'inscrit dans la stratégie nationale 3R prévue par la **Loi AGEC** et ses décrets d'application, ainsi que dans le **Règlement Emballages** (PPVR) européen, qui entrera en application en août 2026. Cette démarche permet à la filière d'anticiper la réglementation tout en conciliant contraintes techniques, économiques et transition environnementale.

« Pas de théorie, que du concret. » (RE)SET

(RE)SET est un cabinet de conseil qui associe transition environnementale et performance économique. Géraldine Poivert, co-fondatrice et Directrice Générale, porte la vision stratégique, tandis qu'Elma Claude, Consultante Senior, décline les applications opérationnelles. Dans un contexte réglementaire propice à l'optimisation des emballages, la Fipec s'est tournée vers (RE)SET pour bâtir sa feuille de route 3R.



Elma Claude et Géraldine Poivert

Le 18 novembre 2025, vous avez présenté aux adhérents de la Fipec les résultats de presque un an de travail. Selon vous, qu'est-ce qui a fait de cette matinée une étape importante pour la filière, au-delà de la simple « restitution » d'une étude ?

Géraldine Poivert

Cette matinée du 18 novembre a marqué un tournant pour la filière, bien au-delà d'une simple restitution. Elle a surtout acté le passage à l'action : le collectif Fipec peut avancer concrètement, mutualiser les investissements, dérisquer la transition et proposer des solutions qui fonctionnent pour tous. Grâce au financement de l'Ademe, la feuille de route 3R ouvre aussi un canal de dialogue privilégié avec les pouvoirs publics.

La restitution a posé un cadre et une méthode ; tout commence maintenant, avec le passage du diagnostic au déploiement en filière.

Vous avez accompagné la Fipec dans l'analyse des contraintes spécifiques de ses emballages - produits filmogènes, parfois dangereux, emballages souillés. Comment cette réalité a-t-elle orienté vos choix dans la construction de la feuille de route 3R ?

Elma Claude

Cette feuille de route 3R a été construite sur mesure, en partant des contraintes très spécifiques des emballages de la Fipec. Notre méthode s'est articulée en quatre étapes clés :

1. Un diagnostic approfondi : Nous avons d'abord cartographié les enjeux techniques - sécurité, conservation, transport - pour identifier le « juste emballage », celui qui répond aux exigences réglementaires sans surdimensionnement.

2. Un sourcing d'innovations pragmatiques : Avec les adhérents, nous avons passé au crible les solutions existantes,

en les évaluant sur trois critères indissociables : pertinence économique, faisabilité opérationnelle et acceptabilité par l'utilisateur final.

3. Une sélection collaborative : Une cinquantaine d'adhérents, des grands groupes aux PME, ont été impliqués.

4. Une feuille de route ancrée dans le réel : un plan d'action co-construit par ceux qui font la filière, avec des solutions déjà testées, des investissements mutualisés et des trajectoires claires pour atteindre les cibles. Pas de greenwashing, que de l'opérationnel.

Lors de la table ronde, plusieurs industriels ont partagé des initiatives déjà engagées. Qu'est-ce que ces retours d'expérience disent, selon vous, de la capacité des fabricants à s'emparer du sujet des 3R et à passer à l'échelle ?

Géraldine Poivert

Ces retours d'expérience partagés lors de la table ronde sont une preuve tangible de la maturité de la filière. Plusieurs enseignements clés en émergent :

1. Une compréhension globale

- RÉDUIRE
- RÉUTILISER
- RECYCLER

PAROLE D'EXPERTES

des enjeux : Les industriels ont déjà exploré les dimensions consommateur, techniques et économiques des 3R. Cela signifie qu'ils ne partent pas de zéro - ils ont désormais une base solide pour accélérer.

2. Une culture du « test and learn » : La filière montre qu'elle est prête à tester, ajuster et passer à l'échelle. Ces initiatives locales ou pilotes deviennent des préambules essentiels pour des déploiements plus larges. L'idée n'est plus de théoriser, mais d'agir en itérant.

3. Un esprit collectif : Ce qui ressort surtout, c'est la conscience que la transition se fait ensemble.

Vous avez analysé plus d'une centaine d'initiatives possibles et retenu 12 solutions structurantes, organisées dans le temps jusqu'en 2040. Quels ont été vos principaux critères de sélection et pourquoi commencer en priorité par les emballages de transport ?

Elma Claude

Pour sélectionner ces 12 solutions structurantes, nous avons appliqué un filtre sans compromis. Chaque proposition devait prouver qu'elle pouvait créer de la valeur économique sans sacrifier les marges, se déployer dès demain sans attendre de miracle technologique, et être acceptée par les utilisateurs finaux - qu'il s'agisse des consommateurs ou des opérateurs logistiques. Pourquoi démarrer par les emballages de transport ?

Parce que c'est là où les victoires rapides sont possibles. Contrairement aux emballages produits, soumis à des contraintes marketing et d'image, les emballages tertiaires - films, caisses, palettes - sont purement fonctionnels. Ces « quick wins » permettent d'embarquer la filière avant les sujets plus complexes comme les emballages produits.

Pour les clients des fabricants - distributeurs, entreprises applicatrices, imprimeurs, artisans -, quels seront les premiers changements visibles qui découleront à la fois de cette feuille de route et de la dynamique enclenchée le 18 novembre ?

Géraldine Poivert

Pour les clients, le premier changement visible sera un socle commun et cap convergents avec des chantiers communs à la filière. Le travail au niveau de la profession sera un gain de temps d'efficacité et de clarté pour tous.

Concrètement, les premiers chantiers porteront sur le recyclage et le réemploi. L'enjeu, c'est de passer à une logique de co-décision, de co-construction et de co-pilotage : de l'industriel à l'artisan, chacun participe aux tests, valide les solutions et contribue au déploiement. À la clé, des pratiques plus simples et une transition menée collectivement.

Les 12 solutions



PROPOSÉES PAR LA FEUILLE DE ROUTE 3R

- 1 Structurer une filière de collecte et de traitement inter-filière dédiée aux bases aqueuses pour les seaux et les pots
- 2 Développer les emballages plastiques recyclables (PE, PP rigide, PET) au maximum en mono-matériau
- 3 Développer la réincorporation de plastique dans les emballages de la filière
- 4 Opter pour des films et housses de palettisation translucides
- 5 Substituer le PP par le PE dans les films de palettisation
- 6 Intégrer du rPE dans les films et housses de palettisation
- 7 Choisir les références d'emballages de poids minimal de la filière (seaux/pots)
- 8 Utiliser des films pré-étirés
- 9 Activer le réemploi auprès de l'industrie en intégrant une sache thermoformée dans les seaux métalliques pour les solutions à base aqueuse
- 10 Activer le réemploi auprès des petits artisans et particuliers pour des seaux/pots en plastique pour les produits en base aqueuse
- 11 Augmenter la part d'IBC réemployés
- 12 Réemploi des palettes



● Le village de la Chimie

18 & 19 février 2026

La 23^e édition du Village de la Chimie se tiendra au Parc Floral de Paris. Cet événement rassemble chaque année des entreprises, des étudiants, des enseignants et des professionnels autour d'un objectif commun : faire découvrir la richesse et la diversité des métiers de la chimie.

La Fipec participera aux côtés d'Actions 3PF à ce rendez-vous majeur afin de valoriser les savoir-faire de ses adhérents, promouvoir les métiers de la filière et contribuer à l'attractivité des industries de la chimie.

Thème 2026 : « Nouveaux défis, nouveaux métiers ! »

● Journées Usines Ouvertes

20 & 21 mars 2026

Les Journées Usines Ouvertes, organisées par Arts et Métiers Alumni, reviennent en 2026 pour une nouvelle édition nationale. Inspiré des Journées du Patrimoine, cet événement permet aux scolaires et au grand public de

découvrir les métiers et savoir-faire industriels et de mieux comprendre les enjeux de la réindustrialisation. Le vendredi 20 mars sera dédié aux visites d'usines pour les scolaires, tandis que le samedi 21 mars accueillera le public.



● Eurocoat

24, 25 & 26 mars 2026

eurocoat 2026
24 - 25 - 26 mars 2026
Paris Expo Porte de Versailles - France

En partenariat avec :



La Fipec est partenaire du salon Eurocoat 2026, dédié aux revêtements, peintures et technologies de surface, réunissant industriels, fournisseurs et experts pour découvrir innovations et tendances du secteur.

La Fipec organise le 24 mars à 15h30 la table ronde « Produits éco-conçus, produits bio-sourcés : changer d'échelle », réunissant industriels et experts pour discuter de l'industrialisation des solutions durables.

● Conférence de presse Fipec

31 mars 2026

La conférence de presse annuelle de la Fipec réunira journalistes de la presse et adhérents afin de présenter les résultats économiques et sociaux 2025 de la filière, ainsi que les perspectives pour l'année 2026.

Ce temps d'échange permettra d'aborder les principaux enjeux des industries aval de la chimie et de partager la vision et les priorités de la Fipec dans un contexte économique et réglementaire en constante évolution.



VIE DE LA FÉDÉRATION

Du nouveau chez les permanents :

Maëlys Defrocourt

rejoint la Fipec en tant que juriste en droit social, en remplacement d'Imane Jaadouni durant son congé maternité. Titulaire d'un Master 2 en droit social, elle a

acquis son expertise en cabinets d'avocats puis en entreprise sur des projets RH et de relations sociales. Elle intègre le Pôle Social et devient également référente de l'Afcale, syndicat des couleurs pour artistes.



Jennifer Cosmao

rejoint la Fipec en tant que responsable environnement au sein du pôle Technique et Règlementaire, en remplacement de Laurent Prigent. Formée à Sciences Po Rennes et à l'Université

Paris V en affaires publiques et droit de l'environnement, elle a travaillé à la FIEEC (Fédération des Industries Électriques, Electroniques et de Communication) et à la FNAD (Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement).

Création d'un nouveau groupement :

Groupement Enduits

créé par la Fipec au sein du Sipev, il vise à renforcer la représentation des industriels face aux évolutions du marché et des exigences réglementaires. Présidé par Hadrien Berry (Beissier), il réunit plusieurs acteurs ma-

jeurs de la filière. Ses priorités portent sur l'harmonisation des normes et pratiques environnementales, le soutien à l'innovation, la consolidation des indicateurs sectoriels et le renforcement de la veille réglementaire, dans une démarche collective au service de la filière.



Devenez partenaire de la Fipec !



Vous souhaitez associer votre image à la Fipec, soutenir ses actions et bénéficier d'une visibilité ciblée auprès des acteurs de la filière ?

Contactez : gael.diep@fipec.org





A wide-angle photograph of a stunning landscape. In the foreground, there are rolling hills and fields with a variety of colors, including shades of yellow, orange, red, and green. The terrain appears to be a mix of dry grass and possibly some small bodies of water or mud. In the background, there are more hills and mountains, with one prominent peak on the right side that has a rocky, craggy top. The sky is a clear, bright blue with scattered white and light blue clouds. The overall scene is very bright and colorful, suggesting a sunny day in a rural or semi-rural area.

42 avenue Marceau
75008 Paris

fipec.org

01 53 23 00 00

contact@fipec.org

